Complément d'inventaire faunistique sur la ZAC ECOPARC 3 à Heudebouville (27)

GEMFI
Juillet 2019

Diagnostic faunistique

Citation recommandée	Biotope, 2019, Complément d'inventaire faunistique sur la ZAC ECOPARC 3 à Heudebouville (27), Diagnostic faunistique,. GEMFI.	
Version/Indice	V1	
Date	17/07/2019	
Nom de fichier	GEMFI_Heudebouville_terrain_supp_juin-juillet2019	
Maître d'ouvrage	GEMFI (GICRAM Groupe) 28 bis rue Barbès 92129 MONTROUGE	
Interlocuteur	Marion DUTEURTRE	marion.duteurtre@gicram.com Tél : 01 55 48 90 02
Biotope, Responsable du projet	Mathilde LESUR	mlesur@biotope.fr Tél : 02 78 26 05 37

Sommaire

1 Contexte de l'étude et aspects méthodologiques 5

1 Aspects méthodologiques 6

1.1 Contexte et aire d'étude 6

1.2 Équipe de travail 6

1.3 Prospections de terrain 6

1.4 Méthodes d'inventaire et difficultés rencontrées 7

1.5 Méthodes de traitement et d'analyse des données 8

2 Résultats 11

1 Milieux présents sur le site 12

1.1 Description générale des milieux 12

1.2 Sites de reproduction potentiels des amphibiens 12

2 Résultats des inventaires 13

2.1 Amphibiens 13

2.2 Autres groupes faunistiques 14

Liste des tableaux

Tableau 1 : Équipe de travail 6

Tableau 2 : Dates et conditions des prospections de terrain 6

Liste des figures

Figure 1 : Sites de reproduction potentiels des amphibiens en juin 2019 13

Liste des cartes

Carte 1 : Observations et habitats des amphibiens sur l'aire d'étude 16

Carte 2 : Observations des autres groupes faunistiques 17

Annexes

Statuts règlementaires et de rareté/menace 19

1.1 Statuts règlementaires 19

1.2 Statuts de rareté/menace 20

Listes des espèces recensées sur l'aire d'étude en juin-juillet 2019 21

1.3 Insectes 21

1.4 Amphibiens 21

1.5 Reptiles 22

1.6 Oiseaux 22

1.7 Mammifères 24

1

Contexte de l'étude et aspects méthodologiques

1 Aspects méthodologiques

1.1 Contexte et aire d'étude

Dans le cadre d'un projet au sein de la ZAC ECOPARC 3, à Heudebouville, la société GEMFI a souhaité réaliser, à la suite d'une première expertise (prédiagnostic écologique réalisé en janvier-février 2019), un complément d'inventaire faunistique.

Le terrain s'étend sur une vingtaine d'hectares. Partiellement aménagé (desservi par un réseau viaire), il est constitué des milieux suivants : friches et fourrés sur quasiment l'ensemble du site, fossés inondés et dépression humide au nord-est.

Les inventaires réalisés en juin ont été ciblés sur les milieux aquatiques permanents ou temporaires (notamment la zone de dépression humide au nord-est), dans l'objectif de vérifier les potentialités de reproduction d'amphibiens sur l'aire d'étude. Une deuxième visite en juillet a permis de lever le doute sur la possibilité d'une nidification de Busard Saint-Martin sur le site.

1.2 Équipe de travail

Le tableau suivant présente l'équipe qui est intervenue dans le cadre de cette étude.

Tableau 1 : Équipe de travail

Domaine d'intervention	Agent de Biotope
Expertise de la faune : insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux en période de nidification, mammifères hors chiroptères	Yann CARASCO
Coordination de l'étude et contrôle qualité	Mathilde LESUR

1.3 Prospections de terrain

Le tableau suivant indique les dates de réalisation et les groupes visés par les inventaires sur le terrain.

Tableau 2 : Dates et conditions des prospections de terrain

Date	Nature des inventaires et conditions météorologiques
03/06/2019	Inventaire faunistique, passage crépusculaire et nocturne : prospection des sites de reproduction potentiels des amphibiens et observations opportunistes pour les autres groupes faunistiques Météo : ciel dégagé, vent faible, 21-15°C
11/07/2019	Inventaire faunistique, passage en matinée : vérification de la nidification éventuelle du Busard Saint-Martin dans l'aire d'étude et observations opportunistes pour les autres groupes faunistiques Météo : ciel couvert (rares éclaircies), vent très faible, 17-25°C

1.4 Méthodes d'inventaire et difficultés rencontrées

1.4.1 Amphibiens

L'inventaire de terrain se déroule en deux temps :

- un repérage diurne en fin de journée, permettant d'évaluer l'état des sites de reproduction potentiels (milieux aquatiques observés en janvier 2019) ;
- un inventaire nocturne réalisé à la suite du repérage diurne, conduisant à recenser les espèces présentes (œufs, larves, adultes) à la date de l'observation.

Remarque importante : la période optimale pour l'observation de la reproduction des amphibiens s'étend de mars à avril. Le présent inventaire réalisé début juin peut permettre de noter la présence de certaines espèces, mais il ne pourra pas être exhaustif car les espèces les plus précoces (Grenouilles rousse et agile, Crapaud commun) auront potentiellement déjà quitté les zones de reproduction pour regagner les zones d'estivage et d'hivernage. Pour ces espèces notamment, l'inventaire de terrain est complété par une analyse des potentialités de présence au regard de la qualité des milieux et du contexte du site.

1.4.2 Autres groupes faunistiques

Les groupes faunistiques autres que les amphibiens n'ont pas fait l'objet de prospections dédiées lors de la visite réalisée en juin, en fin de journée et de nuit.

- Insectes : absence d'observation visuelle, écoute nocturne des stridulations des orthoptères lors des déplacements sur l'aire d'étude.
- Reptiles : observations aléatoires.
- Oiseaux (nidification) : relevé des contacts auditifs et visuels lors des déplacements sur l'aire d'étude, incluant les espèces crépusculaires et nocturnes.
- Mammifères : observations aléatoires, absence de relevé des chiroptères.

La deuxième visite réalisée en juillet a été ciblée sur la recherche du Busard Saint-Martin, noté en juin et considéré comme possiblement nicheur au sein de l'aire d'étude. Deux points d'observation fixes d'une heure chacun ont été réalisés en couvrant l'ensemble du site, de manière à mettre en évidence le cas échéant une nidification de l'espèce sur l'aire d'étude.

Les prospections ont conduit à recenser la majorité des espèces d'oiseaux nicheuses sur l'aire d'étude. Pour les insectes, les reptiles et les mammifères, l'expertise apporte des informations partielles, sans toutefois constituer un diagnostic complet et représentatif.

1.5 Méthodes de traitement et d'analyse des données

1.5.1 Statuts règlementaires et de rareté/menace

Statuts règlementaires

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une règlementation contraignante particulière.

La France est signataire de nombreux traités internationaux visant à protéger les espèces sauvages, parmi lesquels :

- la Convention de Bonn (23 juin 1979) concernant les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la Convention de Berne (19 septembre 1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe ;
- la Convention de Washington (CITES, 1973) sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction ;
- la Convention de Paris (1902) concernant la protection des oiseaux utiles à l'agriculture.

En **droit européen**, ces dispositions sont régies par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvages, dite directive « Habitats-Faune-Flore ». L'État français a transposé ces directives par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

En **droit français**, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement (article L411-1) :

> « I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation […] d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :
>
> 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;
>
> 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;
>
> 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;
>
> […]. »

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du code de l'Environnement).

Un régime de dérogation à la règlementation sur les espèces protégées est possible dans certains cas listés à l'article R. 411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du

1 Contexte de l'étude et aspects méthodologiques

19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A) en précise les conditions de demande et d'instruction.

Statuts de rareté/menace

Les listes de protection ne sont pas nécessairement indicatrices du statut de rareté et de menace des espèces. Si pour la flore ces statuts règlementaires sont assez bien corrélés à la rareté des espèces, aucune considération de rareté n'intervient dans la définition des listes d'espèces animales protégées.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté et le statut de menace des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste… Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent.

Ces documents de référence, présentés en annexe, n'ont pas de valeur juridique.

Sont considérées comme patrimoniales dans le cadre de cette étude, lorsqu'elles ne sont pas explicitement définies, les espèces vérifiant au moins un des critères suivants :

- espèces inscrites à l'annexe II de la directive communautaire 92/43/CEE (directive Habitats-Faune-Flore) ou à l'annexe I de la directive 2009/147/CE (directive Oiseaux) ;
- espèces mentionnées comme quasi menacées ou présentant un statut de menace plus défavorable au niveau international, national ou régional ;
- espèces mentionnées comme assez rares, rares, très rares ou disparues au niveau international, national ou régional.

La prise en compte se fait par exception à partir de la catégorie « vulnérable » pour la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016). En effet, les espèces quasi menacées à cette échelle sont nombreuses et souvent communes et non menacées sur le plan local. Ce choix méthodologique met en valeur les enjeux écologiques les plus importants sur l'aire d'étude.

1.5.2 Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques correspondent à des enjeux de préservation du patrimoine naturel. Leur évaluation s'est appuyée sur les données recueillies sur le terrain, sur l'expérience des spécialistes en charge des inventaires et sur les connaissances publiées les plus récentes. Dans un souci de robustesse et d'objectivité, ces informations ont été mises en perspective au moyen de références scientifiques et techniques (listes rouges, atlas de répartition, publications…) et de la consultation, quand cela s'est avéré nécessaire, de personnes ressources.

Pour chacun des éléments observés (taxons, habitats d'espèces, habitats, groupes biologiques ou cortèges), le niveau d'enjeu a été évalué selon les critères suivants :

- statuts de rareté/menace du taxon considéré, à différentes échelles géographiques ;
- utilisation de l'aire d'étude par l'espèce ;
- représentativité à différentes échelles géographiques de la population d'espèce utilisant l'aire d'étude ;
- viabilité de cette population ou permanence de son utilisation de l'aire d'étude ;
- degré d'artificialisation ou de naturalité du contexte écologique de l'aire d'étude.

Aucune considération de statut règlementaire n'entre dans cette évaluation.

Dans le cas d'une analyse plus globale à l'échelle d'un groupe biologique ou d'un cortège, les critères précédents ont été complétés avec la prise en compte :

1 Contexte de l'étude et aspects méthodologiques

- du nombre total d'espèces du groupe ou du cortège présentes sur l'aire d'étude et de la représentativité à l'échelon régional de ce nombre ;
- du nombre d'espèces caractéristiques du groupe ou du cortège ;
- du nombre d'espèces rares ou menacées, constituant un enjeu écologique ;
- de tout autre indicateur disponible sur l'utilisation des milieux par le groupe ou le cortège.

Chaque niveau d'enjeu est associé à une portée géographique indiquant le poids de l'aire d'étude, ou d'un secteur de celle-ci, en termes de préservation de l'élément considéré (espèce, habitat, habitat d'espèce, groupe biologique ou cortège). L'échelle suivante a été retenue :

Enjeu très fort : enjeu de portée nationale à supra-nationale, voire mondiale
Enjeu fort : enjeu de portée régionale à supra-régionale
Enjeu moyen : enjeu de portée départementale à supra-départementale
Enjeu faible : enjeu de portée locale à supra-locale, à l'échelle d'un ensemble cohérent du paysage écologique (vallée, massif forestier…)
Enjeu très faible/négligeable : enjeu de portée locale, à l'échelle de la seule aire d'étude
Enjeu nul : absence d'enjeu écologique (taxons exotiques notamment)

2

Résultats

1 Milieux présents sur le site

1.1 Description générale des milieux

Identifiés lors de la visite de terrain réalisée en janvier 2019, les principaux milieux présents sur l'aire d'étude sont les suivants :

- friche herbacée et arbustive ;
- culture agricole temporaire/friche post-culturale au printemps 2019 (à noter qu'il s'agit ici d'un terrain à vocation économique en Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), mais que la CASE a mis à disposition d'exploitants agricoles le temps de la commercialisation de la ZAC ECOPARC 3) ;
- dépression humide ;
- tranchées de fouilles archéologiques.

Il s'y ajoute des secteurs artificialisés : réseau viaire et parcelle en chantier au nord de l'aire d'étude.

1.2 Sites de reproduction potentiels des amphibiens

Deux types d'habitats localisés au nord-est de l'aire d'étude avaient été identifiés comme des sites de reproduction potentiels pour les amphibiens lors de la visite de terrain réalisée en janvier 2019. L'état de ces milieux a été contrôlé dans le cadre de la présente expertise par une visite de terrain début juin.

1.2.1 Dépression humide

La dépression humide signalée au nord-est de l'aire d'étude correspond à une mare aux berges en pente douce encadrée par un talus, toujours en eau au moment de la visite début juin. Une saulaie arbustive est présente sur une partie des berges et les abords sont occupés par une formation herbacée et arbustive haute et dense.

La reproduction d'amphibiens a été vérifiée sur le terrain par l'observation de nombreux têtards de Crapaud commun. La présence de la Grenouille rieuse a également été constatée. Lors de la visite réalisée le 11 juillet, ce site était totalement asséché.

Les observations de terrain montrent également un intérêt de cette mare pour l'avifaune nicheuse liée aux milieux humides et aquatiques (Canard colvert, Gallinule poule-d'eau, Rousserolles effarvatte et verderolle).

La dépression humide au nord-est de l'aire d'étude constitue un site de reproduction avéré pour les amphibiens, avec deux espèces recensées en juin 2019.

1.2.2 Tranchées de fouilles archéologiques

Les tranchées de fouilles archéologiques sont présentes au sein des friches herbacées dans tout le secteur nord-est de l'aire d'étude. Peu profondes, elles étaient totalement asséchées au moment de la visite de terrain, à l'exception d'une unique dépression non fréquentée par des amphibiens.

Dans la friche herbacée en limite nord-est de l'aire d'étude, un trou plus profond aux parois verticales et au fond inondé semblait avoir piégé une grenouille rieuse adulte.

Compte tenu de la rapidité de leur assèchement, les milieux aquatiques observés au sein de la friche herbacée ne semblent pas constituer des sites de reproduction pour les amphibiens. Ces secteurs pourraient toutefois accueillir des pontes de Grenouille rousse ou agile en début de saison, selon leur niveau d'inondation.

Dépression humide

Tranchées de fouilles archéologiques

Figure 1 : Sites de reproduction potentiels des amphibiens en juin 2019

2 Résultats des inventaires

2.1 Amphibiens

Pour rappel, les résultats présentés ci-après se rapportent à un passage nocturne réalisé en juin, en marge de la période de reproduction principale des amphibiens (mars-avril).

Les prospections ont conduit à l'observation de deux espèces d'amphibiens : le Crapaud commun et la Grenouille rieuse. Les deux espèces recensées sont protégées au niveau national et aucune n'est patrimoniale, le Crapaud commun étant une espèce commune et non menacée en Haute-Normandie et la Grenouille rieuse n'étant pas autochtone.

- Crapaud commun : observation de plusieurs dizaines de têtards proches de la métamorphose dans la mare au nord-est de l'aire d'étude.
- Grenouille rieuse : observation de plusieurs adultes dans la mare au nord-est de l'aire d'étude avec bribes de chants, et d'un chanteur à proximité dans un trou profond aux parois verticales dans la friche herbacée, peut-être piégé à cet endroit et incapable d'en ressortir.

La dépression humide au nord-est de l'aire d'étude demeure un site de reproduction potentiel pour d'autres espèces non observées mais connues à proximité et pour lesquelles l'habitat parait favorable (Triton palmé et Grenouilles rousse et agile). Un passage de terrain en mars-avril permettrait de statuer sur la présence ou l'absence de ces espèces.

Il est à noter la présence du Triton crêté à quelques centaines de mètres en périphérie nord de l'aire d'étude (données du CPIE Vallée de Somme consultables sur ODIN et sur l'INPN, lieu-dit Mare du Motté, observation la plus récente en 2015). La mare présente sur l'aire d'étude parait peu favorable à l'espèce (faible profondeur et végétation aquatique insuffisamment développée).

Les amphibiens représentent une contrainte règlementaire avérée (présence d'espèces protégées) et un enjeu écologique pressenti faible à moyen sur l'aire d'étude.

2.2 Autres groupes faunistiques

Pour rappel, les groupes faunistiques autres que les amphibiens ont été inventoriés principalement par des observations opportunistes au cours des deux visites de terrain de juin (fin de journée et nuit) et juillet (matinée).

2.2.1 Insectes

Les prospections ont conduit à l'observation de 13 espèces d'insectes (6 espèces d'orthoptères et 7 espèces de lépidoptères diurnes).

Aucune des espèces observées n'est protégée. Le Grillon bordelais est toutefois une espèce patrimoniale, considérée comme exceptionnelle en Haute-Normandie dans les documents de référence existants mais en progression très marquée.

De nombreux chanteurs de Grillon bordelais ont été notés en début de nuit sur l'aire d'étude et à ses abords au niveau des friches herbacées à végétation éparse et sol fissuré, en bordure des aménagements routiers et en limite de zones en chantier. Cette espèce liée aux milieux chauds et secs semble commune dans le secteur.

Les insectes représentent une contrainte règlementaire nulle (absence d'espèces protégées) et un enjeu écologique pressenti faible à moyen sur l'aire d'étude.

2.2.2 Reptiles

Les prospections ont conduit à l'observation d'une espèce de reptiles : la Vipère péliade. Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national et fortement menacée en Haute-Normandie (considérée comme en danger, assez commune mais en forte régression).

Un cadavre prédaté a été observé sur la route traversant l'aire d'étude au nord-est de celle-ci. Les friches herbacées constituent le principal habitat de l'espèce sur l'aire d'étude, qui demeure modérément favorable mais constitue une zone de dispersion à l'échelle du paysage.

Les reptiles représentent une contrainte règlementaire avérée (présence d'espèces protégées) et un enjeu écologique pressenti moyen sur l'aire d'étude.

2.2.3 Oiseaux

Les prospections ont conduit à l'observation de 48 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 41 espèces sont nicheuses de façon possible, probable ou certaine sur l'aire d'étude et à ses abords.

Parmi les espèces recensées, 31 espèces nicheuses sont protégées au niveau national (parmi lesquelles deux espèces, le Busard Saint-Martin et le Pic mar, sont d'intérêt communautaire) et 13 espèces nicheuses sont patrimoniales.

2 Résultats

L'avifaune nicheuse peut être répartie dans les cortèges d'espèces suivants : milieux ouverts et semi-ouverts (cortège le plus représenté sur l'aire d'étude), milieux arborés (espèces nicheuses en périphérie de l'aire d'étude, utilisant celle-ci pour certaines comme zone d'alimentation), milieux humides et aquatiques (4 espèces au niveau de la dépression humide au nord-est) et milieux anthropiques (une espèce recensée, la Bergeronnette grise).

La présence des espèces suivantes est à souligner.

- Faucon hobereau et Hibou moyen-duc : rapaces nicheurs dans les boisements et les bosquets en périphérie de l'aire d'étude, pour lesquels les friches herbacées présentes sur celle-ci constituent des zones de chasse importantes pour le nourrissage des jeunes.
- Busard Saint-Martin : nicheur possible dans les friches herbacées, observation d'une femelle en chasse en juin en limite ouest de l'aire d'étude et au repos à la lisière du boisement. **Une prospection dédiée le 11 juillet a permis de vérifier l'absence de nidification en cours au sein de l'aire d'étude (friche post-culturale et friches herbacées).**
- Bruant des roseaux : nicheur probable dans les friches herbacées, observation d'un couple et d'un deuxième mâle chanteur.
- Pic mar et Pic épeichette : espèces nicheuses patrimoniales notées dans les boisements en périphérie ouest de l'aire d'étude, sans utilisation des milieux herbacés et arbustifs présents sur celle-ci.

Les oiseaux représentent une contrainte règlementaire avérée (présence d'espèces protégées) et un enjeu écologique pressenti moyen sur l'aire d'étude.

2.2.4 Mammifères

Les prospections ont conduit à l'observation de quatre espèces de mammifères : le Chevreuil européen, le Lièvre d'Europe, le Lapin de garenne et la Taupe d'Europe (deux espèces supplémentaires, le Blaireau européen et le Sanglier, avaient été notées en janvier 2019).

Aucune des espèces observées n'est protégée. Seul le Lapin de garenne est patrimonial car quasi menacé au niveau national (il s'agit toutefois d'une espèce très commune et non menacée en Haute-Normandie).

Le Lapin de garenne occupe au moins une partie des friches herbacées à l'est de l'aire d'étude et en périphérie de celle-ci, où sa population semble peu importante.

Les mammifères représentent un enjeu écologique pressenti faible sur l'aire d'étude. Il demeure une potentialité de présence d'espèces protégées, notamment pour les chiroptères.

© GEMFI - Tous droits réservés. Sources : Bing Maps © Microsoft Corporation. Cartographie : Biotope, 2019.

GEMFI
GICRAM GROUPE

Observations et habitats des amphibiens sur l'aire d'étude

Complément d'inventaire faunistique sur la ZAC Ecoparc 3 à Heudebouville (27)

Observations d'amphibiens

- Crapaud commun
- Grenouille rieuse

Milieux aquatiques permanents et temporaires (sites de reproduction potentiels des amphibiens)

- Dépression humide
- Tranchées (fouilles archéologiques)

Grands types de milieux

- Culture agricole temporaire*
- Friche herbacée et arbustive
- Zones artificialisées (route, chantier)
- Aire d'étude

*Il s'agit d'un terrain à vocation économique en ZAC, que la CASE a mis à disposition d'exploitants agricoles le temps de la commercialisation de la ZAC.

biotope

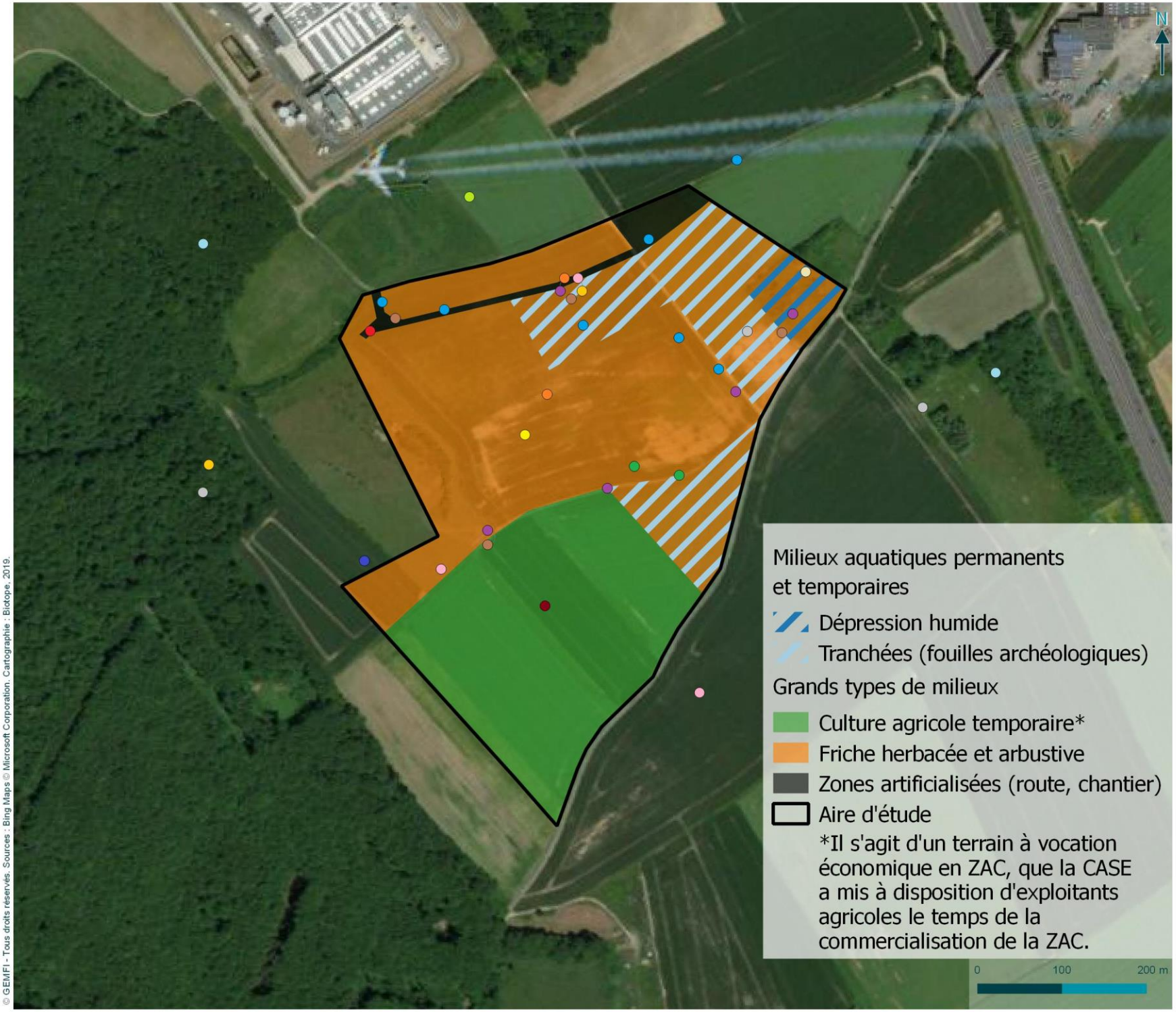

© GEMFI - Tous droits réservés. Sources : Bing Maps © Microsoft Corporation. Cartographie : Biotope, 2019.

GEMFI
GICRAM GROUPE

Observations des autres groupes faunistiques

Complément d'inventaire faunistique sur la ZAC Ecoparc 3 à Heudebouville (27)

Insectes remarquables

- Grillon bordelais

Reptiles remarquables

- Vipère péliade

Oiseaux remarquables

- Bruant des roseaux
- Bruant jaune
- Busard Saint-Martin
- Caille des blés
- Faucon crécerelle
- Faucon hobereau
- Hibou moyen-duc
- Linotte mélodieuse
- Locustelle tachetée
- Pic épeichette
- Pic mar
- Pigeon colombin
- Rousserolle effarvatte

Mammifères remarquables

- Lapin de garenne

biotope

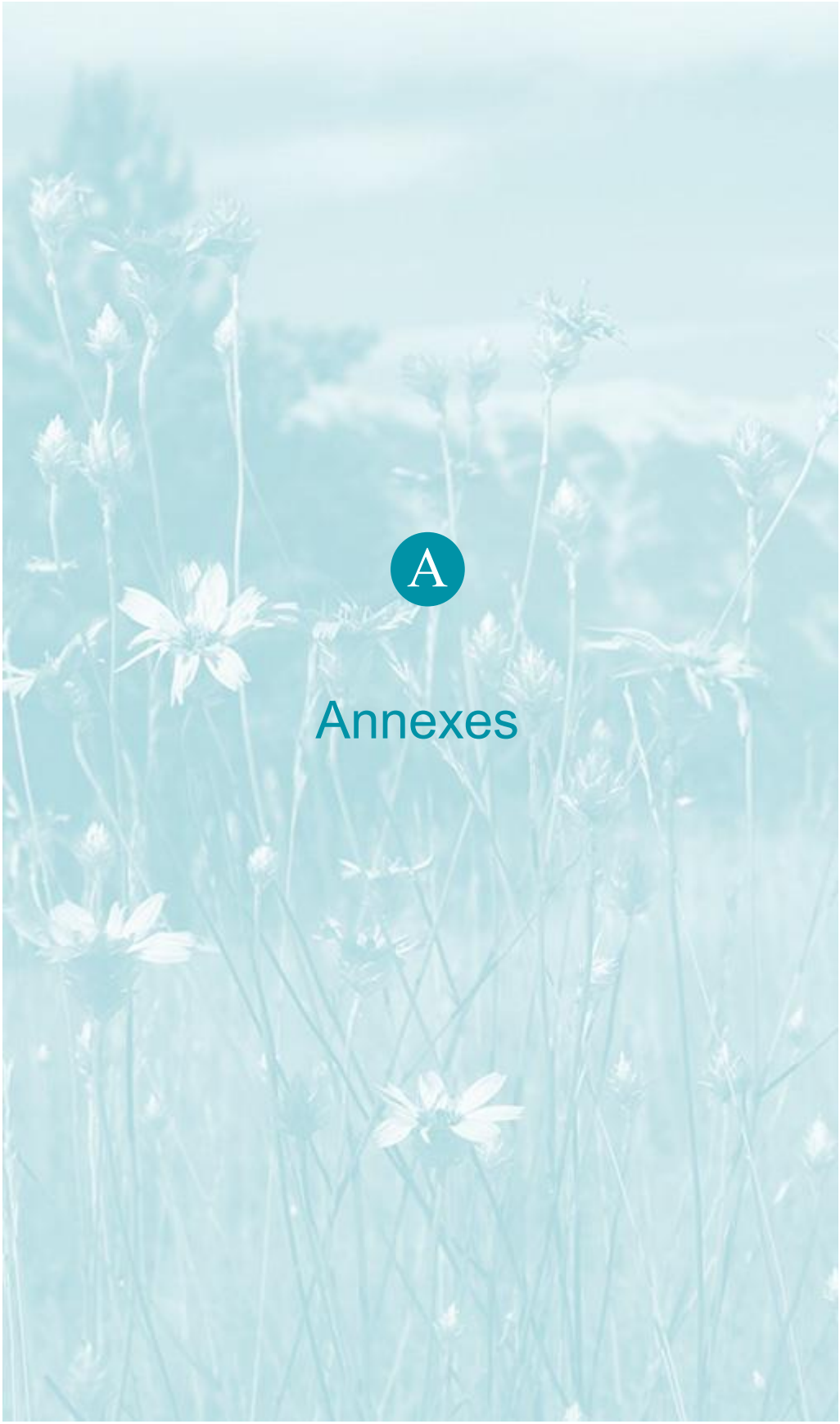

A

Annexes

Statuts règlementaires et de rareté/menace

1.1 Statuts règlementaires

	Niveau communautaire	Niveau national	Niveau régional ou départemental
Insectes	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Néant
Amphibiens	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages	Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Néant
Reptiles	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages	Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Néant
Oiseaux	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Néant
Mammifères	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Néant

A Statuts règlementaires et de rareté/menace

1.2 Statuts de rareté/menace

	Niveau communautaire	Niveau national	Niveau régional ou départemental
Insectes	V.J. Kalkman, J.-P. Boudot, R. Bernard, K.-J. Conze, G. De Knijf, E. Dyatlova, S. Ferreira, M. Jovic, J. Ott, E. Riservato and G. Sahlén. 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union. Van Swaay, C., Cuttelod, A., Collins, S., Maes, D., López Munguira, M., Šašic, M., Settele, J., Verovnik, R., Verstrael, T., Warren, M., Wiemers, M. and Wynhof, I. 2010. European Red List of Butterfies. Luxembourg: Publications Office of the European Union. Nieto, A. and Alexander, K.N.A. 2010. European Red List of Saproxylic Beetles. Luxembourg: Publications Office of the European Union.	UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France. Sardet E. & B. Defaut (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9 : 125-137. UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique.	Lorthiois M. Catalogue des Odonates de Haute-Normandie. Version 1 - 2013. Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, avec le soutien de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie Simon A., Stallegger P., Catalogue des Orthoptères de Haute-Normandie. Version 1 - 2013. Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, Peter Stallegger - Consultant Environnement, avec le soutien de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie Lorthiois M. Catalogue des Rhopalocères & Zygènes de Haute-Normandie. Version 1 - 2015. Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, avec le soutien de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie
Amphibiens	Temple, H.J. and Cox, N.A. 2009. European Red List of Amphibians. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.	UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.	Barrioz M., Catalogue des Amphibiens et des Reptiles. Version 1 - 2014. Observatoire Batrachologique Herpétologique Normand, URCPIE Basse-Normandie, avec le soutien de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie
Reptiles	Cox, N.A. and Temple, H.J. 2009. European Red List of Reptiles. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.	UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.	Barrioz M., Catalogue des Amphibiens et des Reptiles. Version 1 - 2014. Observatoire Batrachologique Herpétologique Normand, URCPIE Basse-Normandie, avec le soutien de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie
Oiseaux	BirdLife International (2015). European Red List of Birds. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.	UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011, 2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.	CSRPN Haute-Normandie. Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Haute-Normandie. Version 1 - 2010. LPO Haute-Normandie (2007). Guide de l'évaluation en Haute-Normandie.
Mammifères	Temple, H.J. and Terry, A. (Compilers). 2007. The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. viii + 48pp, 210 x 297 mm.	UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.	Rideau C., Leboulenger F., Lutz S. Catalogue des Mammifères de Haute-Normandie. Version 1 - 2013. Groupe Mammalogique Normand, avec le soutien de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie

Listes des espèces recensées sur l'aire d'étude en juin-juillet 2019

1.3 Insectes

Nom scientifique	Nom français	DHFF	PN	Menace France	Menace HN	Rareté HN
Orthoptères						
Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux			/	LC	TC
Eumodicogryllus bordigalensis (Latreille, 1804)	**Grillon bordelais**			/	DD	E
Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Grillon champêtre			/	LC	TC
Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)	Grillon des bois			/	LC	TC
Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures			/	LC	TC
Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée			/	LC	TC
Lépidoptères diurnes						
Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon du jour			LC	LC	TC
Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier de corail			LC	LC	AC
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun			LC	LC	C
Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil			LC	LC	TC
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la rave			LC	LC	TC
Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Amaryllis			LC	LC	TC
Thymelicus sylvestris (Poda, 1761)	Hespérie de la houque			LC	LC	AC

Protection : DHFF = directive 92/43/CEE dite directive Habitats-Faune-Flore / DO = directive 2009/147/CE dite directive Oiseaux / PN = espèce protégée au niveau national. Numéro d'annexe ou d'article. **Menace** : RE = éteinte régionalement / CR = en danger critique / EN = en danger / VU = vulnérable / NT = quasi menacée / LC = préoccupation mineure / S = en sécurité / DD = données insuffisantes / NE = non évaluée / NA = non applicable. **Rareté** : D = disparue / E = exceptionnelle / TR = très rare / R = rare / AR = assez rare / PC = peu commune / AC = assez commune / C = commune / TC = très commune / A = abondante. **Caractères gras** : espèce patrimoniale. (*espèce considérée comme présente mais non observée au cours des prospections).

1.4 Amphibiens

Nom scientifique	Nom français	DHFF	PN	Menace France	Menace HN	Rareté HN
Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun		Art. 3	LC	LC	C

A Listes des espèces recensées sur l'aire d'étude en juin-juillet 2019

Nom scientifique	Nom français	DHFF	PN	Menace France	Menace HN	Rareté HN
Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse		Art. 3	LC	NA	AC

Protection : DHFF = directive 92/43/CEE dite directive Habitats-Faune-Flore / DO = directive 2009/147/CE dite directive Oiseaux / PN = espèce protégée au niveau national. Numéro d'annexe ou d'article. **Menace** : RE = éteinte régionalement / CR = en danger critique / EN = en danger / VU = vulnérable / NT = quasi menacée / LC = préoccupation mineure / S = en sécurité / DD = données insuffisantes / NE = non évaluée / NA = non applicable. **Rareté** : D = disparue / E = exceptionnelle / TR = très rare / R = rare / AR = assez rare / PC = peu commune / AC = assez commune / C = commune / TC = très commune / A = abondante. **Caractères gras** : espèce patrimoniale. (*espèce considérée comme présente mais non observée au cours des prospections).

1.5 Reptiles

Nom scientifique	Nom français	DHFF	PN	Menace France	Menace HN	Rareté HN
Vipera berus (Linnaeus, 1758)	**Vipère péliade**		Art. 4	VU	EN	AC

Protection : DHFF = directive 92/43/CEE dite directive Habitats-Faune-Flore / DO = directive 2009/147/CE dite directive Oiseaux / PN = espèce protégée au niveau national. Numéro d'annexe ou d'article. **Menace** : RE = éteinte régionalement / CR = en danger critique / EN = en danger / VU = vulnérable / NT = quasi menacée / LC = préoccupation mineure / S = en sécurité / DD = données insuffisantes / NE = non évaluée / NA = non applicable. **Rareté** : D = disparue / E = exceptionnelle / TR = très rare / R = rare / AR = assez rare / PC = peu commune / AC = assez commune / C = commune / TC = très commune / A = abondante. **Caractères gras** : espèce patrimoniale. (*espèce considérée comme présente mais non observée au cours des prospections).

1.6 Oiseaux

Nom scientifique	Nom français	DO	PN	Menace France	Menace HN	Rareté HN	Statut nicheur
Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle		Art. 3	LC	LC	PC	possible
Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	**Rousserolle effarvatte**		Art. 3	LC	NT	PC	possible
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue		Art. 3	LC	S	C	possible
Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs			NT	LC	C	probable
Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	Canard colvert			LC	LC	PC	certain
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir		Art. 3	NT	S	C	non nicheur
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré		Art. 3	LC	VU	AR	non nicheur
Asio otus (Linnaeus, 1758)	**Hibou moyen-duc**		Art. 3	LC	NT	AR	certain
Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable		Art. 3	LC	LC	PC	possible
Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins		Art. 3	LC	S	C	possible
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse		Art. 3	NT	EN	R	non nicheur
Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	**Busard Saint-Martin**	Ann. I	Art. 3	LC	NT	AR	possible
Columba oenas Linnaeus, 1758	**Pigeon colombin**			LC	NT	PC	probable
Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier			LC	S	C	probable

A Listes des espèces recensées sur l'aire d'étude en juin-juillet 2019

Nom scientifique	Nom français	DO	PN	Menace France	Menace HN	Rareté HN	Statut nicheur
Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire			LC	S	C	probable
Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)	**Caille des blés**			LC	NT	PC	possible
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		Art. 3	LC	S	C	possible
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	**Pic mar**	Ann. I	Art. 3	LC	NT	PC	possible
Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	**Pic épeichette**		Art. 3	VU	NT	PC	possible
Emberiza citrinella Linnaeus, 1758	**Bruant jaune**		Art. 3	VU	LC	C	probable
Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	**Bruant des roseaux**		Art. 3	EN	NT	PC	probable
Falco subbuteo Linnaeus, 1758	**Faucon hobereau**		Art. 3	LC	NT	AR	possible
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	**Faucon crécerelle**		Art. 3	NT	NT	PC	probable
Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau			LC	S	C	certain
Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes			LC	S	C	possible
Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte		Art. 3	LC	S	C	probable
Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique		Art. 3	NT	LC	C	non nicheur
Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)	**Linotte mélodieuse**		Art. 3	VU	LC	C	probable
Locustella naevia (Boddaert, 1783)	**Locustelle tachetée**		Art. 3	NT	NT	PC	possible
Loxia curvirostra Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins		Art. 3	LC	CR	R	non nicheur
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		Art. 3	LC	S	C	certain
Motacilla flava Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière		Art. 3	LC	LC	PC	possible
Perdix perdix (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise			LC	LC	C	possible
Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran		Art. 3	LC	NT	PC	non nicheur
Phasianus colchicus Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide			LC	LC	PC	possible
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce		Art. 3	LC	LC	C	possible
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde			LC	LC	C	possible
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert		Art. 3	LC	S	C	possible
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		Art. 3	LC	S	C	certain

A Listes des espèces recensées sur l'aire d'étude en juin-juillet 2019

Nom scientifique	Nom français	DO	PN	Menace France	Menace HN	Rareté HN	Statut nicheur
Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage		Art. 3	LC	NT	PC	non nicheur
Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre		Art. 3	NT	S	C	certain
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot		Art. 3	LC	LC	C	possible
Strix aluco Linnaeus, 1758	Chouette hulotte		Art. 3	LC	S	C	possible
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet			LC	S	C	probable
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		Art. 3	LC	S	C	possible
Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grisette		Art. 3	LC	LC	C	certain
Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir			LC	S	C	possible
Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne			LC	S	C	probable

Protection : DHFF = directive 92/43/CEE dite directive Habitats-Faune-Flore / DO = directive 2009/147/CE dite directive Oiseaux / PN = espèce protégée au niveau national. Numéro d'annexe ou d'article. **Menace** : RE = éteinte régionalement / CR = en danger critique / EN = en danger / VU = vulnérable / NT = quasi menacée / LC = préoccupation mineure / S = en sécurité / DD = données insuffisantes / NE = non évaluée / NA = non applicable. **Rareté** : D = disparue / E = exceptionnelle / TR = très rare / R = rare / AR = assez rare / PC = peu commune / AC = assez commune / C = commune / TC = très commune / A = abondante. **Caractères gras** : espèce patrimoniale. (*espèce considérée comme présente mais non observée au cours des prospections).

1.7 Mammifères

Nom scientifique	Nom français	DHFF	PN	Menace France	Menace HN	Rareté HN
Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen			LC	LC	TC
Lepus europaeus Pallas, 1778	Lièvre d'Europe			LC	LC	TC
Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	**Lapin de garenne**			NT	LC	TC
Talpa europaea Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe			LC	LC	TC

Protection : DHFF = directive 92/43/CEE dite directive Habitats-Faune-Flore / DO = directive 2009/147/CE dite directive Oiseaux / PN = espèce protégée au niveau national. Numéro d'annexe ou d'article. **Menace** : RE = éteinte régionalement / CR = en danger critique / EN = en danger / VU = vulnérable / NT = quasi menacée / LC = préoccupation mineure / S = en sécurité / DD = données insuffisantes / NE = non évaluée / NA = non applicable. **Rareté** : D = disparue / E = exceptionnelle / TR = très rare / R = rare / AR = assez rare / PC = peu commune / AC = assez commune / C = commune / TC = très commune / A = abondante. **Caractères gras** : espèce patrimoniale. (*espèce considérée comme présente mais non observée au cours des prospections).

Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - **www.biotope.fr**